Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un forum sur le sport-études organisé par le DIRE

Concilier une pratique sportive de haut niveau et la poursuite d'études gymnasiales engendrent des pressions importantes, et souvent sous-estimées, sur le jeune sportif. Pour débattre de ceci et présenter une charte des droits et des devoirs du jeune sportif, un forum est organisé par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) à l'intention des parents, des entraîneurs et des jeunes sportifs des classes spéciales du gymnase.

Il se déroulera le mercredi 19 septembre 2001 à 19 h 00, dans l'aula du gymnase Auguste Piccard à Ouchy.

Afin de s'assurer d'un suivi médical régulier et de qualité, et de prévenir les risques de dérapage que connaît trop souvent le sport de compétition, une charte a été élaborée et sera présentée aux différents intervenants qui gravitent autour de ces jeunes étudiants sportifs : leurs parents, leurs entraîneurs, leurs enseignants et les infirmières scolaires. Elle stipule que le jeune sportif bénéficie d'un aménagement de son temps scolaire, d'un encadrement sportif et médical compétent et qu'il peut progresser à son rythme personnel. Côté devoirs, le jeune sportif s'engage à respecter ses coéquipiers et adversaires, à s'astreindre à des visites médicales régulières, à s'abstenir de recourir au dopage et à servir d'exemple aux autres jeunes.

Le Dr Cauderey, médecin responsable de l'unité de médecine du sport pour enfants et adolescents de l'Hôpital de la Riviera, apportera un éclairage médical sur le sujet qui sera présenté par Thierry Merian, adjoint au SEPS. Un débat viendra conclure ces différentes présentations. L'entrée est libre et toute personne intéressée est la bienvenue.

Cette charte est une manifestation tangible des suites données à l'intervention de la députée Irène Gardiol sur le suivi médical des jeunes sportifs. Le Conseil d'Etat avait précisé que la responsabilité de la formation sportive incombait aux clubs alors que les

problèmes liés à la santé appartenaient à l'élève et à sa famille. Cependant, l'évolution du sport de compétition a incité le Conseil d'Etat à encourager un suivi médical sous une forme privilégiant la prévention, l'information et la responsabilisation des élèves.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 septembre 2001

Thierry Merian, adjoint au Service cantonal de l'éducation physique et du sport, tél : 021/ 316 39 44 Olivier Saugy, adjoint au Service cantonal de l'éducation physique et du sport, tél : 021/ 316 39 43